

# APEROPHILO

*Principe de l'apéro-philos :*

*Les apéros philos de la MJC sont des moments d'échanges. Un thème est choisi et annoncé par affichage et communication internet. Chacun est libre d'y participer, de parler ou se taire, l'essentiel est de vouloir partager et écouter les autres.*

## Compte rendu de l'Apéro-philos du 11 janvier 2018 :

### « La sécurité au prix de la liberté »

Cette soirée a réuni 22 personnes à la MJC. Le texte ci-après est une synthèse de leurs échanges. La soirée a commencé par une introduction sur les notions de sécurité et de liberté.

#### Introduction :

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 précise :

**Art 2 :** « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

**Art 4 :** « La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »

Dans l'article 2, le mot **sûreté** est utilisé comme synonyme du mot **sécurité**. Les deux ont la même racine :

- **Sécurité** est utilisé aujourd'hui le plus souvent ; il signifie mettre à l'abri protéger : par exemple la sécurité sociale.
- Le mot **sûreté** est également utilisé aujourd'hui dans un contexte social : on parle de sûreté nationale, sûreté nucléaire, sûreté de jugement, de goût...

La liberté est la possibilité de faire ce que l'on veut. Ce qui induit trois formes de liberté :

- la liberté d'agir
- la liberté de vouloir
- la liberté de pensée ou liberté de l'esprit ou de la raison.

La liberté de pensée, c'est la liberté même en tant qu'elle n'a aucune limite. On peut penser ce que l'on veut sans autre contrainte que soi. C'est éventuellement un problème moral. Elle est en tout cas une liberté fondamentale.

Poser le problème aujourd'hui, c'est se demander si l'on doit opposer les deux notions où si elles sont complémentaires. Il existe en effet des dérives sécuritaires mais aussi des expressions de liberté qui pourraient être critiquées. Ce qui peut provoquer deux questions :

- Pour exercer sa liberté, ne doit-on pas être en sécurité ?
- La notion de sécurité, implique-t-elle que l'on limite la liberté individuelle ?

On doit ici poser le problème du rôle de l'état. L'état est l'autorité souveraine s'exerçant sur un peuple et un territoire déterminé. Il se différencie de la famille et de la religion qui peuvent aussi exercer une autorité.

D'où on peut dire que l'état est une autorité politique c'est à dire un commandement de la collectivité qui repose sur le monopole de la violence légitime (Max WEBER) et assure les fonctions sécuritaires, législatives, exécutives et judiciaires.

La sécurité est la condition de la liberté. L'État ne peut la mettre en œuvre que par l'intermédiaire de la justice, ce qui semble s'opposer aux mesures d'exceptions comme l'état d'urgence.

La fonction politique consiste dans la mise en question des institutions et la recherche de normes universelles et rationnelles de la vie communautaire. Ce qui implique :

- L'autonomie collective au sens où la communauté (ici communauté nationale) se donne des règles de vivre ensemble.
- L'autonomie individuelle puisque l'aptitude de la personnes à choisir ses fins est la condition de l'autonomie collective.
- Un bien commun ou intérêt général recouvrant les termes d'une juste coopération sociale et la possibilité pour chaque individu de poursuivre une conception du bien et un projet de vie propre

D'où la recherche permanente de l'équilibre entre les deux autonomie, la raison est la seule possibilité de cet équilibre.

**« Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère »**

### **Synthèse des échanges :**

La liberté est elle remise en cause par la sécurité ?

On présente parfois les deux notions comme antagonistes. Mais peut on exercer la liberté, sa liberté sans sécurité. Cette sécurité est encadrée par la loi. Néanmoins, le champ de la liberté ne serait-il pas réduit par des gouvernants qui utiliseraient les lois pour diminuer le cadre des libertés ? On peut se demander également si trop de liberté ne provoquerait pas de l'insécurité ?

Peut être faut-il partir du postulat que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers. La loi devrait favoriser, organiser et soutenir le vivre ensemble.

Prenons deux exemples :

- La limitation de vitesse à 80km/h sur les routes secondaires. On pourrait penser que la liberté des automobilistes serait diminuée, qu'ils ne pourraient plus utiliser toutes les possibilités de leurs bolides avec des trajets plus longs. Mais la liberté fondamentale qui est de pouvoir se déplacer n'est pas remise en cause par cette limite. Donc cette limitation de vitesse serait nécessaire, aux dires du premier ministre, pour améliorer la sécurité routière, elle n'est pas une réduction de la liberté de se déplacer.

- La vidéo-surveillance pose la question de l'acceptation d'être filmé en permanence et donc la question de la liberté individuelle et de la protection de la vie privée. Ce n'est pas parce que l'on a rien à se reprocher que la vidéo-surveillance est acceptable. On peut vouloir ne pas être regardé par un fonctionnaire de police ou un vigile dans une grande surface lors de nos déplacements. Une grande enseigne de vente de meuble a d'ailleurs été épinglée car elle utilisait la vidéo-surveillance pour ficher ses clients. Donc des dérives sont possibles. Néanmoins, des affaires judiciaires récentes ont été, pour partie, résolues grâce à cette même vidéo-surveillance. Elle est dans ce cas là un véritable outil. Donc qu'elle est la solution ?

Depuis 2000, 9 lois sécuritaires ont été votées, remises en cause rapidement pour leur inefficacité par les politiques (souvent sans vérifications chiffrées mais uniquement par des postures politiciennes). L'état d'urgence est une dérive de l'état de droit, la police ayant quasiment tout pouvoirs, la justice est reléguée au second plan. Cet état d'urgence était nécessaire après les attentats, mais après sur une longue période était-il toujours légitime ? Il devait avoir la double utilité, de répondre à l'urgence sécuritaire dû aux attentats et à l'émotion provoquée par ces mêmes attentats. Néanmoins, l'état de droit est garanti par une justice indépendante.

La dérive sécuritaire, qui peut remettre en cause les libertés fondamentales, peut être provoquée par l'émotion et la peur suscitée par des faits terribles. L'impact de l'info continue, proposée par des chaînes de télévision notamment, n'est sûrement pas suffisamment mesuré au regard du sentiment de peur qu'elle provoque en passant en boucle des images et des infos parfois non vérifiées. Il faut donc être vigilant, voire se méfier, du sentiment, de l'impression d'insécurité par rapport à la réalité. D'ailleurs ces infos continues ne sont-elles pas aujourd'hui un des plus grands dangers pour nos libertés ? En laissant les personnes sous le coup permanent de l'émotion n'oublions-nous pas la raison et la réalité de l'insécurité ?

→ Émotion => **se sentir** en sécurité

→ Raison => **être** en sécurité

Faut-il alors imaginer et accepter que des limites soient nécessaires pour la liberté et la sécurité ? La liberté est une responsabilité, agir librement implique une conscience de ce que pourrait provoquer les actes, paroles, ... sur ses concitoyens ou sur la société.

Dans tous nos échanges est apparue la notion d'équilibre nécessaire pour pouvoir assurer la sécurité et garantir les libertés de chacun, mais restons attentifs aux éventuelles dérives.

Après un peu plus d'une heure d'échanges, l'apéro-philo se poursuit et nos échanges continuent autour d'un verre.

Prochain apéro-philo le 8 février 2018 - le thème : « **Être ou paraître ?** »

**« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde » - Paulo FREIRE** (pédagogue brésilien, connu pour ses efforts d'alphabétisation visant les personnes adultes de milieux pauvres, une alphabétisation militante, conçue comme un moyen de lutter contre l'oppression).